

## Procédures d'aides aux élèves en difficulté à l'école

① Elève en difficulté ordinaire	Examens sensoriels et médicaux
<p>→ <b>Etayage et accompagnement par l'enseignant dans la classe</b> pratiques pédagogiques diversifiées, tutorat, APC, RAN ...</p> <p>→ <b>PAI</b> si maladie chronique invalidante (asthme, allergie et intolérance mentale) qui nécessite un traitement médical ou un protocole en cas d'urgence</p> <p>→ <b>UPE2A</b> si l'enfant si situation d'allophonie après bilan CASNAV</p>	<p>→ <b>Contrôle de la vision et de l'audition</b> si suspicion de déficience sensorielle par la PMI ou l'infirmière scolaire</p> <p>→ <b>Ordonnance et demandes d'aménagements</b> du <u>médecin prescripteur</u> adressées au médecin scolaire ou au médecin PMI pour les enfants de PS et MS maternelle</p>
② Les difficultés persistent malgré l'étayage dans classe	Suivis et bilans extérieurs
<p>→ <b>Mise en place d'un PPRE</b> après conseil des maîtres . concerne les élèves en difficulté moyenne qui risque de compromettre les apprentissages de fin de cycle</p> <p>→ <b>Demande d'aide possible au RASED</b> . aide pédagogique (E) si intervention RASED dans l'école . ou aide rééducative (G) si intervention RASED dans l'école . et/ou bilan psychologique (aide à l'enseignant, aide ponctuelle à l'enfant et à sa famille, orientation vers les services extérieurs)</p>	<p>→ <b>Suivi orthophonique</b> en GS pour troubles de la langue orale (articulation...)</p> <p>→ <b>Bilan orthophonique</b> fin CE1 si suspicion de dyslexie, dysorthographe et dyscalculie</p> <p>→ <b>Ou autres bilans spécialisés</b> effectués par les centres référents des troubles des apprentissages (UETA ou DITAP) si suspicion de TDA/H, dyspraxie, dysphasie... et par la PIJ si suspicion de troubles psychiques ou autisme</p>
③ Les difficultés persistent malgré PPRE et RASED	Bilans extérieurs
<p>→ <b>Mise en oeuvre d'un PAP</b> si un <u>diagnostic</u> est posé pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. des troubles de la langue écrite (dys-lexie, dys-orthographe)</li> <li>. des difficultés importantes en mathématiques (dyscalculie)</li> <li>. des troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H)</li> <li>. des troubles de la langue orale (dysphasie)</li> <li>. des maladroites pathologiques (dyspraxie)</li> <li>. des troubles de la mémoire</li> <li>. autres troubles non résolus par la mise en place du PPRE</li> </ul> <p><u>Le médecin scolaire</u> donne son accord <u>avant</u> la mise en oeuvre du PAP (dossier préalable envoyé par l'école avec la demande des parents, la demande de l'école et les bilans spécialisés)</p>	<p>→ <b>Bilans spécialisés</b> qui permettraient d'aller éventuellement vers un PAP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. <u>orthophonique</u> pour difficultés en lecture, orthographe et mathématiques</li> <li>. <u>neuropédiatrique</u> pour TDA/H, dyspraxie, dysphasie, mémoire</li> <li>. <u>pédopsychiatrique</u> si trouble psychiques ou autisme</li> <li>. <u>psychométrique</u> ou psychologique par un psychologue scolaire ou autre</li> </ul>
④ Les difficultés persistent malgré PPRE PAP RASED	Dossier MDPH
<p>→ <u>Le directeur</u> réunit l'équipe éducative qui proposera à la famille la constitution d'un <b>dossier MDPH</b> pour une demande d'AESH ou une demande d'orientation (ULIS, IME, ITEP, Sessad)</p> <p>→ <u>Les parents</u> font la demande auprès de l'enseignant référent</p>	<p>→ <b>Constitution du dossier MDPH</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. demande des parents (document Cerfa)</li> <li>. Gevasco première demande</li> <li>. bilan psychologique chiffré</li> <li>. certificat médical spécialisé</li> </ul>
⑤ Handicap reconnu par la MDPH (AVS ou orientation)	Suivis extérieurs
<p>→ <u>L'enseignant référent</u> met en place le PPS, organise les ESS et fait le lien avec les services de la MDPH</p>	<p>→ <b>Suivis spécialisés, Sessad, AVS...</b> au besoin</p>
⑥ Dossier refusé par la MDPH → retour vers le PAP ou le PPRE ou le PAI	

AEMO : Aide Educative en Milieu Ouvert

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

AESH : Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap = Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS)

CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (pour les enfants de moins de 6 ans)

CDAPH : Commission des Droits et d'Autonomie de la Personne Handicapée

CASNAV : Centre Académique pour la Scolarisation des élèves allophones Nouvellement Arrivés  
et des élèves issus de familles itinérantes et de Voyageurs

CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique (pour les enfant à partir de 6 ans)

CMS : Centre médico-social (PMI, assistantes sociales, aide à la parentalité)

CRIP : Cellule de Recueil d'Informations Préoccupantes

DITAP : Diagnostic des Troubles des Apprentissages et suivi des anciens prématurés (Colmar)

EIP : Enfant Intellectuellement Précoce

ER : Enseignant Référent

ESS : Equipe de Suivi de Scolarisation (réunion organisée par l'enseignant référent si handicap)

FRIP : Fiche de Recueil d'Informations Préoccupantes

GEVA-Sco : Guide d'Evaluation des besoins Scolaires des élèves en situation de handicap

IME : Institut Médico-Educatif

ITEP : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique

MDPH : Maison Départementale de la Personne Handicapée

MECS : Maison d'Enfants à Caractère Social (foyers d'accueil pour les d'enfants placés par l'ASE)

PIJ : Psychiatrie Infanto-Juvénile (pédopsychiatrie à l'Hopital Emile Muller à Mulhouse)

PMI : Protection Maternelle et Infantile (suivi des enfants de 0 à 6 ans)

PAI : Projet d'Accueil Individualisé (si problème médical : allergies, athme, crises d'épilepsie)

PAP : Plan d'Accueil Personnalisé (si retard de langue orale, DYS- et TDA/H, dyspraxie)

PPRE : Programme Personnalisé de Réussite Educative

PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation (situation de handicap reconnu)

RASED : Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté

SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile

TDA/H : Trouble Déficitaire de l'Attention avec ou sans Hyperactivité

TED : Troubles envahissants du développement

UETA : Unité d'Etude des Troubles des Apprentissages (Hopital Emile Muller à Mulhouse)

ULIS : Unité Locale d'Intégration Scolaire

UPE2A : Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants